

UNIVERSITE

LYON II

ch 8903

T 101

IPSE suene
de l'educat

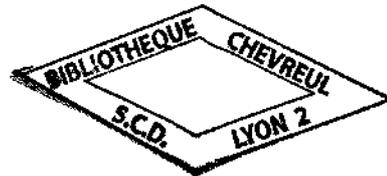
LES CHOIX PROFESSIONNELS

DES FILLES :

EVOLUTION ET EDUCABILITE ?

ETUDE DE CAS

DANS LA REGION RHONE-ALPES



Simone TABOUREL

Conseillère d'Orientation - C.I.O.

Annecy (Haute-Savoie)

THESE

présentée pour le

DOCTORAT DE 3^e CYCLE

EN SCIENCES DE L'EDUCATION

sous la direction de M. MANIFICAT 63

Directeur de Recherches à l'Université Lyon II

1983

P L A N D' E N S E M B L E

0	- INTRODUCTION GENERALE	5
01	- POSITION DU PROBLEME	10
02	- MOTIVATIONS PERSONNELLES	12
03	- PROBLEMATIQUE	14
I	- <u>LA SCOLARITE FEMININE</u>	18
1.1.	- Les données de base démographiques	19
1.1.1.	- La pyramide des âges	19
1.1.2.	- Le taux de féminité	19
1.2.	- Les effectifs par sexe, âge, et niveau	20
1.2.1.	- Les effectifs féminins dans l'enseignement du 1er degré	20
1.2.2.	- Les effectifs féminins dans les établissements publics et privés du 2nd degré	22
1.2.3.	- Les effectifs féminins dans l'ensemble de l'enseignement du 2nd degré, public et privé	23
1.3.	- Comportement par âge et niveau dans l'enseignement du second degré	25
1.3.1.	- La part des filles dans l'enseignement du 1er cycle	25
1.3.1.1.	- Dans l'enseignement public	25
1.3.1.2.	- Dans l'enseignement privé	26
1.3.1.3.	- Dans les C.P.P.N., C.P.A. et C.E.P.	27
1.3.2.	- Les effectifs du second cycle technique court et long	29
1.3.2.1.	- Comportement dans l'enseignement public	29
1.3.2.2.	- Comportement dans l'enseignement privé	30

1.3.3. - Les comportements féminins dans l'enseignement du 2nd cycle long	32
1.4. - La réussite aux examens	35
1.4.1. - La réussite en fin de 1er cycle : le B.E.P.	35
1.4.2. - Les résultats des examens de l'enseignement technique court	36
1.4.2.1. - Au niveau des C.A.P.	36
1.4.2.2. - Au niveau des B.E.P.	37
1.4.3. - Les résultats donnant accès à l'enseignement supérieur	38
1.4.3.1. - Le baccalauréat général	39
1.4.3.2. - Le baccalauréat de technicien	41
1.4.3.3. - Le brevet de technicien	42
1.5. - L'enseignement supérieur	42
1.6. - Conclusion	43
II - <u>LE TRAVAIL FÉMININ</u>	50
2.1. - L'activité féminine, un fait irréversible	51
2.2. - Les handicaps du travail féminin, un fait persistant	52
2.2.1. - Disparités salariales	52
2.2.2. - Moindre qualification	54
2.2.3. - Déclassification par rapport au niveau de formation	57
2.2.4. - Précarité plus élevée du travail féminin	60
2.2.5. - Conditions de travail souvent plus difficiles	63

2.3. - Les secteurs caractéristiques de l'activité féminine	67
2.3.1. - Le secteur ouvrier	67
2.3.2. - Le secteur employé	68
2.3.3. - Les personnels de service	72
2.3.4. - Les femmes cadres moyens	73
2.3.5. - Les femmes dans les professions libérales et cadres supérieurs	75
2.3.6. - Conclusion	78
2.4. - Le travail féminin dans la région Rhône-Alpes	79
2.4.1. - Augmentation des effectifs salariés et du nombre des actifs	79
2.4.1.1. - Féminisation des effectifs	79
2.4.1.2. - Accroissement des effectifs	80
2.4.2. - Fragilité des emplois et chômage	81
2.5. - Conclusion	83
III - <u>ANALYSE DE CONTENU DES DEUX NUMEROS DE LA REVUE "AVENIRS"</u>	87
3.1. - But et méthode de l'analyse de contenu	89
3.2. - Méthodologie de l'analyse de contenu des deux numéros de la revue "Avenirs"	91
3.3. - Revue "Avenirs" - "Les carrières féminines", avril - mai 1965	94
3.3.1. - Ensemble I - "La nature" féminine	95
3.3.1.1. - Thème : Vocation, innéité des dons, apostolat	95
3.3.1.2. - Thème : Prédetermination des métiers féminins	98

3.3.1.3.	- Thème : Féminité associée à l'idée de mariage et maternité	101
3.3.1.4.	- Thème : Féminité : incompatible avec la prise de responsabilités	105
3.3.1.5.	- Thème : Séduction nécessaire pour certains métiers	109
3.3.1.6.	- Thème : Travail qui convient bien aux femmes	113
3.3.2.	- Ensemble II - Les faits de culture	119
3.3.2.1.	- Thème : Accès possible aux différentes professions	119
3.3.2.2.	- Thème : Dévalorisation du travail féminin	122
3.3.2.3.	- Thème : Incompatibilité du travail des femmes avec la vie familiale	125
3.3.2.4.	- Thème : Travail des femmes complémentaire de celui de l'homme	129
3.3.2.5.	- Thème : Opposition masculine	133
3.3.2.6.	- Thème : Supériorité professionnelle masculine	139
3.3.3.	- Commentaires	142
3.3.4.	- Conclusion	151
3.4.	- Revue "Avenirs" de 1975 - "Faire carrière au féminin"	154
3.4.1.	- Constat d'une situation	156
3.4.1.1.	- Thème : Travail féminin : travail peu valorisé	156
3.4.1.2.	- Thème : Misogynie	161
3.4.1.3.	- Thème : Travail féminin concurrentiel du travail masculin	171
3.4.1.4.	- Thème : Sexisme et discrimination	175
3.4.1.5.	- Thème : Handicap et surenchère de difficulté	183
3.4.1.6.	- Thème : Changements et améliorations nécessaires	189

4.3.1.5. - Les métiers cités	290
4.3.1.6. - Les réactions face aux stéréotypes	293
4.3.2. - Conclusion	297
4.4. - Les jeunes filles dans les établissements de formation peu "féminins"	302
4.4.1. - Objectifs et méthode	302
4.4.2. - Analyse des résultats	304
4.4.2.1. - Les motivations	304
4.4.2.2. - L'adaptation	308
4.4.2.3. - Les attitudes et les comportements	311
4.4.2.4. - Les études, le travail, les débouchés	314
4.4.3. - Discussion - commentaires	320
4.4.4. - Conclusion	326
4.5. - Les femmes dans l'exercice de métiers peu "féminins"	330
4.5.1. - Objectifs et méthode	330
4.5.2. - Analyse des résultats	331
4.5.2.1. - L'activité professionnelle	331
4.5.2.2. - L'exercice du rôle "naturel" traditionnel : épouse et mère	346
4.5.2.3. - L'image de soi	354
4.5.3. - Discussion - commentaires	359
4.5.4. - Conclusion	364

4.6. - Les conseillers d'orientation : opinions face au problème	367
4.6.1. - Objectifs et méthode	367
4.6.2. - Les résultats de l'enquête	369
4.6.2.1. - Conscience du problème	369
4.6.2.2. - Evaluation de l'influence	372
4.6.2.3. - Attitudes face au changement et solutions proposées	375
4.6.3. - Discussion - commentaires	381
4.6.4. - Conclusion	384
V - <u>QUELLE EVOLUTION ET QUELLE EDUCABILITE ?</u>	389
5.1. - Des raisons d'ordre économique ?	393
5.2. - Des raisons d'ordre idéologique ?	412
VI - <u>CONCLUSION</u>	428

0 - INTRODUCTION GENERALE

L'expérience professionnelle d'un conseiller ou d'une conseillère d'orientation lui permet de vivre un certain nombre de situations qui présentent certes une certaine variété, tout au moins dans leur forme, car il s'agit toujours, au bout du compte, de donner des informations et des conseils dans le domaine vaste et complexe de l'orientation scolaire et professionnelle.

Ces deux derniers adjectifs définissent en quelque sorte le champ d'investigation du conseiller, et par effet de feed-back, le champ de questionnement auquel il est soumis : le choix d'une section scolaire ou professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire va déterminer en effet pour le jeune homme ou la jeune fille, le domaine professionnel ultérieur qui sera le sien, et ce choix revêt implicitement une dimension sociale et économique dont chacun a déjà conscience. En clair, la plupart des jeunes savent très bien, à 15 ans, qu'ils ne vivront pas de la même façon s'ils "choisissent" de faire une formation technique courte en deux ans de type B.E.P. (Brevet d'Enseignement Professionnel), ou bien s'ils sont admis à faire, par le Conseil de Classe, une classe de seconde "de détermination" en vue d'obtenir le baccalauréat et surtout celui qui constitue le "nec plus ultra" des sections de second cycle, le baccalauréat C, si souvent convoité, si souvent désiré, au moins autant par les parents que par les jeunes eux-mêmes d'ailleurs ...

Prenons donc concrètement quelques situations bien précises qui constituent le vécu moyen de tout (e) conseiller (ère) d'orientation, quelle que soit la variété des milieux géographiques et socio-économiques des établissements scolaires dont il (elle) a la charge.

A cet effet, le (la) conseiller(ère) intervient pour faire aux élèves et aux parents du 1er cycle, des séances d'information destinées à leur faire connaître les sections scolaires et professionnelles aux deux paliers d'orientation actuels, c'est à dire à l'issue de la classe de 5ème et de la classe de 3ème. A cette fin sont indiquées les possibilités d'accueil offertes par la "carte scolaire", autrement dit par les différents établissements de la région, et les questions posées concernent principalement la plus ou moins grande facilité d'accès dans une classe de seconde, de C.A.P. ou de B.E.P., ainsi que les débouchés afférents.

Les réponses données par le ou la Conseillère indiquent généralement que l'entrée en seconde est étroitement liée au niveau atteint par l'élève en fin d'année scolaire ; mais dans l'esprit des élèves et des parents, cela signifie que le choix entre les différentes sections après la seconde de détermination s'établira hiérarchiquement de la classe la plus prestigieuse, la terminale C déjà citée, car offrant le maximum de débouchés ultérieurs, à celle qui jouit de la moins bonne réputation dans l'état actuel du système scolaire, à savoir la terminale G †, "classe poubelle", comme disent carrément certains élèves sans vergogne ni hypocrisie, l'élimination se faisant essentiellement par la plus ou moins bonne réussite en mathématiques.

Quant au choix professionnel proprement dit, il est déjà prédéterminé, justement en fonction de la section de second cycle choisie, laquelle offre ensuite une plus ou moins grande variété d'études, mais il est théoriquement reporté à plus tard, en particulier dans toutes les sections d'enseignement général, au moment où l'élève devra passer avec succès les épreuves du baccalauréat.

Par contre, pour tous les jeunes garçons et filles qui n'entreront pas en seconde et pour lesquels le choix professionnel est imminent, c'est à dire pour tous ceux dont le niveau scolaire va "imposer" en quelque sorte, l'entrée dans une section technique courte type B.E.P. ou C.A.P. en 2 ans après la 3ème, les réponses varient évidemment selon les régions, mais en ce qui concerne notre propre lieu d'exercice, il s'agit toujours de bien souligner la difficulté d'accès à une section de B.E.P. "Sanitaire et Social," d'électrotechnique ou encore de C.A.P. d'ébénisterie ou de mécanique auto, car le nombre de candidats est largement supérieur au nombre de places offertes par les établissements de la région. Ce n'est cependant pas le cas de la section "constructions d'ensembles chaudronnés" qui reste régulièrement déficitaire, alors que les débouchés y sont pourtant assurés ; mais la désignation de cette formation conserve, qu'on le veuille ou non, un relent de cuisine faite sur le mode archaïque, ce qui expliquerait vraisemblablement la désaffection de beaucoup de garçons qui ne voient pas là un avenir bien brillant. Il faut pourtant de bons spécialistes en chaudronnerie pour construire aussi des centrales nucléaires.

Et puis, la question-piège finit toujours par être posée :

"Et pour les filles, qu'est-ce qu'il y a ?". Il y a d'abord quelques secondes d'hésitation avant de répondre. Et puis, il faut bien répondre qu'il y a des sections "emplois de bureau et assimilés" (employées de commerce, de banque, de comptabilité, sténo-dactylo) qui n'offrent guère de débouchés dans la région, une section "sanitaire et sociale", difficile d'accès en raison de l'engouement des jeunes filles pour y entrer, mais qui offre aussi peu de débouchés que les premières, une section "habillement", sans beaucoup plus de garanties quant à l'embauche ultérieure que les précédentes et peut-

être enfin une section "hôtellerie" qui permet certes d'espérer des offres d'emploi plus réelles dans la région, à condition d'accepter ce travail saisonnier qui nécessite une bonne résistance physique.

Mais l'expérience montre que les filles éprouvent plus de difficultés que les garçons à trouver un emploi dans cette spécialité, surtout si elles ont choisi l'option "cuisine". Quand bien même il leur incombera en effet, en tant que mère, de famille, de faire la cuisine tout au long de leur vie, lorsqu'il s'agit de la même formation vue cette fois sous l'angle professionnel, rien ne vaut la "cuisine du chef".

La saisie de l'information objective provoque certes beaucoup de déconvenues chez tous les parents concernés par l'orientation de leur fille, qui voient mal quel avenir professionnel lui est réservé dans ce contexte socio-culturel et économique peu favorisant.

Mais, lorsqu'on ajoute que pour les filles, toutes les autres sections sont également ouvertes sans aucune restriction, les réactions ne sont pas plus positives pour autant. Des formations telles que celles de dessinateur industriel, de micro-mécanique, de métré du bâtiment, d'ébéniste, qu'elles peuvent acquérir et exercer sans effort physique important, ne suscitent aucun enthousiasme de la part des parents pas plus que des jeunes filles elles-mêmes. La réponse donnée revient invariablement : "C'est pas pour les filles". Autrement dit, pour les filles, il reste le chômage, ou bien alors avec résignation, les emplois d'ouvrières spécialisées, ou encore, avec plus d'enthousiasme au départ, le mariage, fonction sans qualification particulière en effet, mais sans rémunération non plus.

Ce qui traduit en fait la réalité pour beaucoup de femmes qui chôment davantage que les hommes(1), qui occupent des postes d'O.S. plus fréquemment que les hommes (2), et qui constituent environ 40 % de la population active, 60 % d'entre elles étant considérées comme "inactives" au foyer.

Ce bilan qui rend compte d'une situation peu encourageante à l'égard des jeunes filles, suscite de la part de l'auditoire des réactions d'agressivité, comme si on attendait du (de la) Conseiller (ère) une information qui ne serait pas présentement aussi peu satisfaisante vis à vis de l'avenir et d'un avenir à court terme, puisque les jeunes qui après la classe de 3ème, entreprennent une formation du type B.E.P., entreront sur le marché de l'emploi deux ans plus tard, et ce dans un contexte de crise économique vis à vis de laquelle l'opinion publique est particulièrement sensibilisée.

Il reste alors à parler de formation permanente, de stages pour adultes, des contrats Emplois- Formations, des stages pour les 16 - 18 ans ... Il faut bien donner quelques informations positives.

(1) - Alors que les femmes représentent 39 % de la population active, 52,5 % des demandes d'emplois non satisfaites sont des demandes formulées par des femmes.

Cité dans "Pour une politique du travail n° 15. Octobre 1979. Les disparités dans le travail féminin". (P. 27)

(Rapport à R. BOULLIN, Ministre du Travail).

(2) - Informations données par le Ministère des Droits de la Femme (exposition itinérante sur le Travail Féminin en 1982)

Ouvrières :

- O.S. :	25 % en 1968	28 % en 1980
- Manœuvres :	37 % en 1968	47 % en 1980
- O.Q. :	14 % en 1968	11 % en 1980

01 - POSITION DU PROBLEME

Dans ce contexte insécurisant, la demande d'information est donc importante de la part des jeunes et de leurs familles qui viennent chercher, au cours des permanences effectuées par les Conseillers, soit dans les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O.), soit dans les établissements scolaires, une information plus précise, individualisée, adaptée à chaque cas personnel.

Théoriquement, il est relativement facile de distribuer cette information, ne serait-ce que par l'abondance des documents mis à la disposition des C.I.O. par l'O.N.I.S.E.P. (Office National d'Information sur l'Enseignement et les Professions), pour ne citer que cet organisme. Mais il est déjà plus difficile d'adapter cette information à la personne concernée, car entrent immédiatement en jeu les données individuelles relatives aux intérêts, aux goûts, aux motivations, aux aptitudes dont (le) la conseillère doit tenir compte, sous peine de voir sa prestation mal acceptée, totalement inefficace. Enfin, intervenant à l'articulation du monde scolaire et professionnel, le (la) conseiller (ère) ne peut guère passer sous silence le contexte socio-économique général et les problèmes de débouchés relatifs à telle ou telle profession, en particulier.

Dans ce déterminisme réciproque de l'environnement et de la personne, (le) la conseillère aide fréquemment les individus à acquérir les habiletés nécessaires pour comprendre, évaluer et s'adapter positivement aux influences de leur milieu.

Or, la pratique du Conseil d'Orientation amène bien vite à un certain nombre de constats sur le plan quantitatif : dans les consultations d'orienta-

tion, les filles viennent se renseigner en plus grand nombre que les garçons. Ces données subjectives sont d'ailleurs confirmées par une étude détaillée effectuée par l'O.N.I.S.E.P. (1) qui, analysant entre autre la répartition par sexe et par âge des consultants des C.I.O., constate une nette "sur-représentation féminine, qui se retrouve dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles d'origine, mais qui est particulièrement sensible au niveau de l'ensemble des classes moyennes". Par ailleurs, la répartition filles/garçons varie en fonction de l'importance des villes ; le pourcentage des filles est d'autant plus élevé que le Centre est situé dans une petite ville (jusqu'à 2/3) .

Mais si les filles viennent en plus grand nombre s'informer sur leur avenir, les choix spontanés qu'elles expriment sont - (le ou) la Conseillère en fait vite l'expérience - extrêmement réduits, contraint (e) à répéter des dizaines et des dizaines de fois comment on devient institutrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants, secrétaire, hôtesse ou puéricultrice.

Or une question d'ordre déontologique se pose très vite à l'informateur : peut-on délivrer des informations brutes sur la manière d'accéder à telle profession, sans également donner des renseignements plus précis et dire qu'il y a 50 places pour 3.000 demandes à telle école d'éducatrices de jeunes enfants de Lyon, que les emplois de bureau forment un secteur pléthorique avec 300.000 demandes d'emplois non satisfaites/^{et constituées} essentiellement de femmes, et que 800 candidates demandent chaque année à être accueillies à tel I.U.F. de Grenoble qui dispose de 40 places pour une formation d'assistantes sociales, etc...

(1) - Revue Etudes et Recherches 78/1 - La demande d'information des consultants des C.I.O. (P. 24).

En d'autres termes, l'information honnêtement délivrée par (le ou) la Conseillère suppose conjointement de sa part une très forte résistance à la frustration devant le nombre réduit de renseignements positifs que l'on peut offrir à toutes ces jeunes filles en quête de leur futur métier. Tout se passe en effet comme si, dans ces choix, la plupart du temps très restreints, les jeunes filles reproduisaient quelques représentations des rôles professionnels qui correspondent de façon à peu près adéquate à l'image de soi, mais n'étaient pas en mesure d'élargir leur champ d'investigation à d'autres rôles, à d'autres fonctions que ceux définis par les stéréotypes culturels en vigueur à l'époque donnée.

02 - MOTIVATIONS PERSONNELLES

Peut-on essayer à cet égard de sortir de cette situation bloquée, peut-on proposer d'autres domaines moins rebattus à ces jeunes filles qui doivent effectuer un choix déterminant pour leur avenir ?

On peut toujours le faire, mais la pratique de l'orientation professionnelle montre quelle forme d'opposition énergique, passionnée et déterminée, ces jeunes filles ou même ces femmes adultes, peuvent manifester dans leur refus catégorique lorsqu'on leur suggère de nouvelles voies plus techniques ou industrielles. (1)

Force est bien alors de constater que l'on se trouve en tant que conseiller (ère) délivrant une information aussi complète que possible, dans une impasse dont on voit mal comment sortir.

(1) - ALLEMANDOU C. - Images des métiers et choix professionnels chez les femmes candidates à un stage A.F.P.A., Bulletin du C.E.R.P., 1175 - 23 - 153 - 185

On peut d'ailleurs accepter la situation et se dire que l'on a fait malgré tout son travail avec honnêteté, puisque l'on a bien mis en garde la personne concernée par des données chiffrées, des statistiques récentes, des informations de sources très rigoureuses. Et d'ailleurs, le choix, en dernier ressort n'appartient-il pas à l'intéressée elle-même ?

La position n'est effectivement pas simple : d'un côté une situation bloquée qui fixe chacun dans des rôles et fonctions bien délimités, en raison du poids normatif de l'éducation tant familiale que scolaire, ce qui n'est plus à démontrer mais qui aboutit au fait "que la structure des désirs exprimés spontanément par les jeunes ne correspond pas à la structure des emplois offerts par la société dans laquelle ils entrent", ainsi que le souligne M. REUCHLIN (1) ; d'un autre côté un contexte économique qui exige des choix différents en vue d'une meilleure insertion socio-professionnelle, ce qui supposerait qu'une correction soit entreprise en vue d'élargir ces désirs, ces choix, dans le but de réaliser une meilleure adéquation entre niveau de formation et besoins économiques. Autrement dit de façon plus lapidaire : est-il possible d'éduquer le désir des gens ?

Une telle problématique implique en effet un alignement sur les besoins de l'économie, qui aurait ainsi pour exigence de faire plier les désirs devant les emplois et dans cette hypothèse, on pourrait alors se demander comment faire éclater une conception stéréotypée des rôles féminins. Si l'on constate en effet si peu d'attrance en général pour d'autres métiers que ceux des soins, de l'éducation ou des services de la part des filles, il faut se demander pourquoi, et on commence à savoir expliquer les causes objectives et rationnelles qui entraînent une telle opposition dans leur choix professionnel initial ou ultérieur, puisque

(1) - REUCHLIN M. - Interrogation sur l'orientation - in - L'orientation scolaire et professionnelle 1977 - n° 1 - p. 9 -

la même représentation "dichotomique" des rôles et des tâches se retrouve au niveau des adultes, en particulier quand les femmes sont dans l'absolue nécessité de gagner rapidement leur vie. Et même si les jeunes filles possèdent, au même titre que les garçons, les capacités leur permettant d'accéder à des fonctions plus scientifiques ou techniques, notamment parce qu'elles réussissent bien en mathématiques, physique ou technologie, comment expliquer qu'elles soient si peu désireuses d'accéder au domaine de la production par la voie scientifique ou technique, ce qui leur conférerait théoriquement de meilleures chances d'embauche, puisque les demandes d'emploi se situent prioritairement dans ces secteurs. C'est à ces interrogations que veut répondre cette étude, en partant d'une expérience professionnelle qui se heurte quotidiennement à ces contradictions, car le plus grave est bien que les conséquences de cette dialectique se font sentir en permanence.

03 - PROBLEMATIQUE

Certes, en raison d'une prise de conscience survenue grâce notamment à l'action de mouvements féministes, dont les conceptions idéologiques agissent petit à petit par imprégnation et parviennent à transformer lentement idées reçues, sens commun et autres formes de stéréotypes, on observe depuis quelques années une action concertée des pouvoirs publics et d'organismes officiels qui tendent à conjuguer leurs efforts pour faire évoluer les "mentalités". La création d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en 1974 n'était pas sans signification. Qu'il soit devenu le Ministère des Droits de la Femme en 1981 en revêt également une autre.

Par ailleurs, dans le domaine de l'Orientation, l'O.N.I.S.E.P. consacre une part de sa documentation à sensibiliser les jeunes filles à ce problème de la diversification des choix en diffusant des brochures, en publiant des revues spécialement conçues pour favoriser les carrières féminines.

On peut ainsi se demander si les C.I.O. au niveau des contacts et l'O.N.I.S.E.P. au niveau des documents, associent leurs actions dans le sens d'une certaine pratique éducative qui s'exercerait à contre-courant, et notamment contre les pressions familiales, sociales et personnelles.

Il s'agit donc bien, dans cette étude, non pas de diagnostiquer toutes les influences éducatives, culturelles, sociales, familiales, qui interviennent dans le choix d'une profession selon l'appartenance au sexe féminin ou masculin, mais de déterminer quelle évolution s'est opérée à cet égard et quelle éducativité peut exercer, entre autres choses, l'information diffusée par l'O.N.I.S.E.P. et les conseillers d'orientation auprès des jeunes filles au moment de leur choix.

En d'autres termes, les choix professionnels des filles s'exerçant de façon stéréotypée, en existe-t-il une éducativité ?

Dans cette optique, nous chercherons d'abord à situer la scolarité féminine avec ses caractéristiques propres, ainsi que l'activité professionnelle des femmes, d'une façon générale et également dans la région Rhône-Alpes.

Nous nous attacherons ensuite à analyser le contenu de deux numéros de la revue "AVENIRS", spécialement édités à l'intention des jeunes filles en

1965 et en 1975, et nous essaierons de déterminer quelle idéologie sous-jacente s'en dégage, avec ses conséquences, en cherchant à savoir notamment si cette intervention rationnelle et consciente des services d'information et d'orientation peut l'emporter sur la dimension profonde des choix les plus fréquents.

Cette étude diachronique étant réalisée, il apparaîtra aisément en effet qu'un certain nombre d'obstacles viennent s'accumuler et faire pression sur les jeunes filles au moment du choix professionnel et nous chercherons à montrer quelles représentations elles se font de leur futur métier, en partant d'un échantillon d'élèves de troisième et de terminale venues chercher une information au cours des différentes interventions et permanences effectuées dans les établissements scolaires où nous intervenons.

Mais il ne suffit pas seulement de dénoncer les obstacles et d'en rester à un constat de faits : s'agissant de l'orientation des jeunes filles, il n'y a guère d'actions possibles si l'on s'en tient aux stéréotypes définis négativement, de même qu'à la dénonciation de tous ces obstacles.

C'est pourquoi nous essaierons, par une série d'entretiens auprès des jeunes filles en formation dans des établissements peu "féminins" et auprès des femmes qui exercent des métiers encore peu "féminisés", de trouver confirmation de cette "rééducation", dans l'évolution des stéréotypes des choix tant masculins que féminins.

A cet égard, nous nous demanderons si ces femmes doivent être considérées comme des pionnières, des anticipatrices et s'il est possible qu'elles fassent école ou bien s'il s'agit de femmes vraiment exceptionnelles, offrant un modèle peu reproductible, simplement intéressantes d'un point de vue sociologique, ^{pour} ~~car~~ ^{avoir} ~~ayant~~ abdiqué tout ou partie de leur "féminité".

Ces démarches à la fois critiques et dynamiques effectuées, nous reviendrons aux professionnels de l'Orientation que sont les conseillers, pour tenter de mieux appréhender leurs positions à l'égard du problème de l'orientation des filles.

Après quoi, nous essaierons de répondre aux questions de l'évolution et de l'éducabilité des choix professionnels féminins ce qui nous permettra, en conclusion, de pouvoir mieux répondre à la question : pourquoi les filles éprouvent tant de résistances à élargir leurs choix professionnels ?